

Le budget 2019 désendette un petit peu plus encore la commune

L'approbation des comptes de gestion, et des comptes administratifs 2018 avant le vote des budgets 2019 a occupé une bonne partie du conseil municipal de jeudi soir. Mais pas que...

La maire Martine Venturini-Cochet avait gardé le meilleur pour la fin ! Ou le pire... En clair, une bonne avalanche de chiffres avec l'approbation des comptes de gestion 2018, puis des comptes administratifs, suivie de l'affectation des résultats pour pouvoir voter le budget 2019. Le tout dernier en fait avant les prochaines élections municipales. Ce qui explique sans doute les nombreuses comparaisons et remarques de la maire au moment de l'approbation de ce budget, vis-à-vis de celui qu'elle avait dû présenter en 2015, après avoir remporté la mairie en 2014. Martine Venturini-Cochet ne s'est effectivement pas privée pour dresser, avec son premier adjoint Gilles Forte, un bilan financier de fin de mandat plutôt satisfaisant voire très bon en à juger par cette pique, « quand on est arrivés en 2014, il ne restait plus que 10 € de trésorerie et nous avons dû signer un emprunt de plus de 400 000 € pour payer les salaires ! »

Premier point positif de ce budget 2019, et ce sont les Chapareillanais qui vont en bénéficier, les taux d'imposition communaux ne changent pas, soit 9,88 % pour la taxe d'habitation ; 21,32 % pour la taxe foncière (bât) et 74,99 % pour la taxe foncière (non bâti).

■ Un excédent qui fait du bien

Ensuite, un excédent en section fonctionnement du compte administratif de 555 137 € va pouvoir être réaffecté dans le budget d'investissement de 2019. Une « petite bulle d'oxygène » qui fait du bien, surtout quand on met ce montant en perspective avec celui du budget investissement d'1 633 485 € !

Concrètement cette « petite embellie » va permettre en 2019 de lancer les travaux du parc de loisirs sécurisés pour les enfants qui inclut un parcours santé pour les plus grands.

Aussi et dans les restes à réaliser, de terminer les travaux de la mairie, déjà bien engagés et subventionnés à hauteur de 70 %. Martine Venturini-Cochet a donc bien insisté sur le fait que cette année la commune va enfin pouvoir autofinancer ses projets sans devoir recourir à l'emprunt.

« On va d'abord continuer à beaucoup se désendetter ! Aujourd'hui nous avons ramené à 800 € la dette par habitant. Elle était de 1 200 € en 2014. C'est vrai nous avons serré tous les budgets (De 40 agents, Chapareillon est passé à 28, NDLR). Ça a exigé de chacun des efforts, mais je rappelle que nous avons perdu 300 000 € de dotations de l'État (ce qui n'est pas sans incidence sur un budget de fonctionnement de 2 642 709 €). Quand on n'a pas les moyens, on ne fait pas ! C'est pas ma politique de vivre à crédits ». En clair tant que la maire est aux commandes ce sera comme ça...

Emmanuelle DUFFEAL



Le conseil municipal de Chapareillon a voté jeudi soir assez rapidement et sans difficulté (à l'unanimité) le budget 2019. Photo Le DL /Emmanuelle DUFFEAL

CHIFFRES CLÉS

■ Budget principal

Fonctionnement :
2 642 709 €, investissements : 1 633 485 €

■ Budget microcentrale

Fonctionnement : 220 000 €, investissements : 366 815 €. Un budget qui a fait l'objet d'une affectation de 136 269 € pour couvrir en partie les besoins de financement de la section d'investissement en comblant le déficit d'investissement reporté. Le solde est toujours déficitaire, 117 265 €. La maire l'a justifié aussi par l'obligation de la commune de devoir commencer à rembourser l'emprunt alors que la microcentrale ne fonctionnait pas encore.

Avis favorable du conseil pour la remise en état de la carrière Vicat

L'ouverture et l'exploitation d'une carrière sont soumises à une réglementation très stricte. Elles sont notamment précédées d'une étude d'impact qui analyse, en fonction du site et du mode d'exploitation, les effets sur l'environnement. Tout est pensé avant le premier coup de pelle mécanique. La réglementation prescrit en effet des mesures à prendre pour préserver au maximum l'environnement et intègre dès le départ le projet de réaménagement en fin d'exploitation. Depuis 1993, les carrières sont effectivement soumises à la loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Cette loi impose que le site soit remis en état en fin d'exploitation pour être rendu à ses propriétaires.

Et c'était tout le propos de la première délibération de jeudi soir. Il s'agissait de donner

un avis favorable à la société Vicat, qui exploite la carrière de Chapareillon, pour son projet de remise en état. La commune étant propriétaire elle avait son mot à dire, d'autant que ce réaménagement va impliquer l'intervention de nombreux acteurs, des géologues, hydrologues, experts en biodiversité... Et qu'il y a quelques changements par rapport à la remise en état initial. Au départ il était prévu un remblai sous forme de fosse de 20 à 25 mètres en dessous du niveau du terrain naturel d'origine. Finalement la société Vicat a décidé de réaménager par rapport à des contraintes hydrauliques à une altitude proche de celle d'origine et surtout sur le même principe que celui de la carrière de Barraux, qui a vu renaître des cultures céréalières, une prairie et même un verger conservatoire.